

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 26 octobre 2021**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Tricentenaire, le mardi 26 octobre 2021 à 19h15 et à laquelle étaient présents les conseillers : Rémi Faucher, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Léo-Paul Thibault

Madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h15.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Autorisation pour présenter une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet soutien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 4) Période de questions
- 5) Levée de la séance

21-10-217

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Autorisation pour présenter une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet soutien du programme d'aide à la voirie local (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 26 octobre 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, madame Nancy Fortin, agente de développement agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

21-10-218

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

21-10-219

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19 h 22.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière